**ANNEXE II – Document de projet (modèle de proposition à compléter)**

*Les candidats retenus à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt seront invités à faire une proposition en reprenant cette annexe. Les parties en bleu sont propres à chaque soumissionnaire. Les autres parties peuvent être modifiées par le soumissionnaire mais ces modifications doivent être mises en mode « suivi de modification ».*

**Description du projet**

1. **Contexte et justification**

1.1 Arrière-plan

Madagascar fait face à des défis dans son développement socio-économique et au cours des dernières décennies, il a connu une stagnation du revenu par habitant et une augmentation de la pauvreté absolue. L'instabilité politique sape la capacité institutionnelle du gouvernement, la croissance économique et les efforts de développement. Cela réduit également l'accès des personnes aux services de base et leur capacité à prévenir et à se remettre de chocs fréquents tels que les catastrophes liées au climat. La faible capacité économique et de développement de Madagascar rend difficile l'adaptation du pays à un climat variable et changeant. Les taux de pauvreté élevés et le manque d'institutions fonctionnelles augmentent la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques tels que les inondations, les sécheresses, les cyclones, les températures extrêmes et l'élévation du niveau de la mer. Madagascar présente l'un des risques cycloniques les plus élevés parmi les pays africains, avec une moyenne de trois à quatre cyclones affectant le pays chaque année. La saison des cyclones commence en novembre et se termine en mars et peut causer des dégâts importants dans toute la nation insulaire. Provoquées par des perturbations à grande échelle de la circulation atmosphérique et exacerbées par de mauvaises pratiques d'utilisation des terres, les sécheresses sont monnaie courante dans le sud de Madagascar, qui est la partie la plus chaude et la plus sèche de l'île, certaines zones recevant moins de 400 mm de précipitations chacune. année. En conséquence, les niveaux d'aridité dans le pays ont augmenté au cours des dernières décennies, en particulier dans les régions du centre-sud et du centre-est.

L'environnement propice au développement agricole reste limité. La production agricole reste faible en raison de facteurs tels que : l'accès limité aux actifs productifs agricoles, au crédit et aux marchés ; l'inégalité entre les sexes limitant l'accès des femmes et des filles à la terre ; techniques et équipements post-récolte médiocres; gestion inadéquate des ressources naturelles ; la perte de fertilité des sols qui entraîne une faible productivité ; la fragmentation de la taille des parcelles ; la faible qualité des infrastructures, la faiblesse de la mécanisation , et la transformation des produits agricoles encore peu développée.

Malgré ces contraintes, le développement de l'agroécologie à Madagascar a démarré avec la collaboration entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (FOFIFA) et le CIRAD (Coopération Française pour la Recherche Agronomique) autour de l'agriculture de conservation. À partir de la diffusion des pratiques de conservation des sols, progressivement de nouvelles approches agroécologiques se sont développées. Il s'agit notamment des biopesticides, des associations de cultures, de l'agroforesterie pour les champs pluviaux, de l'association avec le bétail pour un transfert efficace de la fertilité du sol. Suite au séminaire international sur l'agroécologie en 1998, une plate-forme nationale malgache d'agroécologie (GSDM) a été lancée et regroupe actuellement des ONG internationales et nationales, des entreprises privées, des organisations paysannes , des centres de recherche . En 2002, Madagascar a élaboré la Stratégie nationale de diffusion des techniques agroécologiques. L'agroécologie à Madagascar est soutenue depuis plus de 20 ans par des acteurs clés dont des bailleurs de fonds (FIDA, BmZ , AFD, UE), des ONG (GSDM, GRET, AgriSud , Côté Sud, FERT, CTAS, AIM, AVSF), des organismes de recherche (FOFIFA , CIRAD), des organisations paysannes (FIFATA, CEFFEL, SYMABIO, Réseau SOA, Koloharena , Fekritama , Coalition paysanne de Madagascar) et le gouvernement (Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Office National de l'Environnement ). Un grand nombre de projets dans le pays s'inspirent des principes agroécologiques ( ProSol , PrAda , DEFIS, AD2M, AFAFI, PAPAM, entre autres).

Malgré ces efforts, il n'existe toujours pas de définition nationale de l'agroécologie à Madagascar. L'absence de définition rend difficile l'obtention de statistiques sur l'agroécologie. Selon une analyse actuelle mais non encore officielle (Etude de la situation nationale de l'agroécologie à Madagascar), entre 20 et 25 % des agriculteurs des trois régions étudiées mettent en œuvre des pratiques agroécologiques. Ce chiffre ne doit pas sous-estimer les défis qui entravent la mise à l'échelle agroécologique. Jusqu'à présent, les initiatives agroécologiques et la stratégie nationale sont largement axées sur le niveau de la production, sans politiques ni interventions soutenant les acteurs du système alimentaire agroécologique (demande et consommation du marché, transformation et valorisation des sous-produits, équipements de stockage et de tri , transports , etc. ). En effet le soutien national à l'agroécologie ne semble pas constituer une orientation stratégique claire pour le pays. Parallèlement aux projets agroécologiques, le gouvernement soutient également de grands projets agricoles industriels. Pour de nombreux agriculteurs également, la mise en œuvre de l'agroécologie est davantage une conséquence des coûts élevés des intrants et des machines qu'un choix délibéré.

1.2 Principales barrières pour la mise à l'échelle de l'agroécologie

Comme mentionné, l'agroécologie à Madagascar s'est développée à partir des pratiques de conservation des sols développées dans les années 80. En conséquence, la plupart des expériences agroécologiques du pays se concentrent principalement sur la production, alors que ce n'est que plus récemment que les expériences adoptant des approches agroécologiques ont été appliquées au reste de la chaîne de valeur (en particulier les marchés et les SPG). Les écoles pratiques d'agriculture (FFS) et les approches d'apprentissage d'agriculteur à agriculteur sont très courantes à Madagascar pour renforcer les capacités et transférer de nouvelles technologies telles que les biopesticides, les engrais organiques, la rotation des cultures, les associations de cultures (y compris l'agroforesterie) ou les variétés adaptées.

Néanmoins, les taux de réplication et d'adoption sont incohérents et dépendent largement du soutien apporté par les projets. Par exemple, selon l'étude BRL-BEST[[1]](#footnote-1), seuls 28% des bénéficiaires du projet avaient conservé des pratiques agroécologiques après la fin de l'accompagnement du projet. La réplication est également un élément clé de la mise à l'échelle agroécologique. Selon la même étude, 14% des petits exploitants non coachés avaient essayé de copier et de mettre en place des pratiques agroécologiques mais tous avaient arrêté.

L'absence de cadre institutionnel et la fragmentation de la gouvernance des systèmes alimentaires sont également des obstacles majeurs au développement de l'agroécologie dans le pays, ainsi qu'un soutien ambivalent du gouvernement aux approches agroécologiques et industrielles . Les niveaux élevés de pauvreté et de sous-développement du secteur agricole rendent également les approches conventionnelles attrayantes tant pour les agriculteurs que pour le gouvernement, à la recherche d'une productivité accrue et moins attentifs aux avantages des systèmes alimentaires.

Dans le cadre des actions du GP-SAEP, et selon ce que la mission a pu observer sur le terrain, plusieurs barrières limitent la réplication et l'adoption des pratiques agroécologiques :

**La lutte antiparasitaire** est une priorité dans le pays, en raison de fortes pressions limitant la productivité agricole, mais le prix et la dangerosité des pesticides de synthèse constituent des barrières majeures pour les producteurs. Des alternatives agroécologiques, telles que la diffusion de biopesticides ( par exemple à base de Neem) ou des pratiques culturales spécifiques, notamment en cultures maraîchères, sont mises en œuvre dans le pays. [AD2M II](https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000000850) les agriculteurs bénéficiaires utilisent régulièrement les pesticides du Neem et sont convaincus de leur efficacité. Néanmoins, ces pratiques demandent un volume et/ou une charge de travail importants qui génèrent de sérieuses barrières à l'adoption de ces biosolutions .

**La fertilité des sols** est un facteur clé limitant la productivité (sauf pour les cultures de décrue). De nombreux agriculteurs utilisent des engrais chimiques mais ont du mal à faire face à la hausse des coûts. Les alternatives agroécologiques telles que les engrais organiques et/ou l'association de cultures dans le temps (rotation) ou dans l'espace (cultures intercalaires) sont des alternatives répandues et efficaces à la fertilisation synthétique . Mais différents obstacles persistent : il y a ( i ) un manque de biomasse pour fabriquer des engrais EA et (ii) un manque de connaissances techniques sur les pratiques de gestion intégrée des sols. Quant à la lutte antiparasitaire, les alternatives agroécologiques nécessitent également une main-d'œuvre accrue, ce qui est entravé par un taux élevé d'exode rural (la population rurale a diminué de 10 % au cours des 10 dernières années seulement).

La **faible superficie** des exploitations limite les économies d'échelle en termes de **main-d'œuvre** . **L'accès limité aux services financiers** et **l'insécurité** (vols) ont réduit le nombre d'animaux de trait et d'équipements. La réintroduction d' animaux de trait et l'introduction d'équipements spécifiques adaptés aux pratiques agroécologiques, faciles à fabriquer et faciles à réparer, sont des solutions reconnues. Malheureusement, en plus d'une capacité financière limitée, de faibles connaissances techniques entraînent également une faible innovation en matière de machines agricoles. Ces obstacles limitent l'efficacité de la main-d'œuvre, qui est un facteur limitant clé pour l'adoption de pratiques agroécologiques.

**L'accès aux semences** reste limité, tant en termes de quantité que d'accessibilité des prix, notamment pour le maïs. Cela limite la performance des pratiques agricoles durables. Le développement d'une chaîne de valeur de production de semences commerciales nécessite un ensemble complexe d'interventions. Des solutions agroécologiques basées sur la production locale de semences ont été promues par AD2M, ainsi que de nombreux autres projets, et avec le soutien d' organismes de recherche (FOFIFA, CIRAD). Néanmoins, le manque de réseaux et de financements pour acquérir des semences reproductibles, résilientes et adaptées constituent des barrières majeures.

La petite taille des exploitations limite également les économies d'échelle pour la récolte, **le stockage, le transport et la vente** . Les petits volumes conduisent à un faible pouvoir de négociation des producteurs vis-à-vis des opérateurs du marché. L'agroécologie favorise le renforcement des circuits courts alimentaires qui peuvent augmenter les revenus des producteurs tout en maintenant des prix équitables pour les consommateurs. Les principaux facteurs limitant la consolidation des chaînes de valeur sont le manque d'agrégation au niveau de la production et la faible structuration ou l' absence de producteurs qui en découle organisation . De plus, l'isolement et le manque d'accès aux routes, aux infrastructures et aux transports limitent davantage l'accès aux marchés et les conditions de commercialisation pour de nombreuses communautés.

La faible demande de produits agroécologiques l'emporte également sur toute incitation à développer des chaînes de valeur agroécologiques. Les situations d' **extrême pauvreté** constituent également un facteur limitant clé, car dans la majorité des zones rurales, les prix et la disponibilité des produits alimentaires restent des indicateurs uniques pour orienter les choix des consommateurs. De plus, l' **enclavement** et le manque d'accès aux **routes, aux infrastructures et aux transports** limitent davantage l'accès aux marchés et les conditions de commercialisation pour de nombreuses communautés. De plus, la faible sensibilisation des consommateurs et les mauvaises stratégies de commercialisation conduisent à une faible prise en compte de la valeur ajoutée et de la qualité des produits agroécologiques, même sur les marchés où une demande de qualité supérieure existe (principalement dans les zones urbaines et périurbaines). Ces échecs génèrent moins de revenus pour les producteurs agroécologiques, et des opportunités manquées en termes de nutrition pour les consommateurs.

**L'accès à la terre** est également un obstacle majeur à la transition agroécologique. L'accès limité à long terme à la terre entrave les investissements dans l'agroécologie car les agriculteurs ne sont pas certains de pouvoir récolter les bénéfices de la transition des investissements à long terme (par exemple la plantation de plantes vivaces et d'arbres).

Enfin, **les approches territoriales** permettant de construire des synergies à l'échelle paysage/communauté/bassin versant ne sont pas développées dans le pays, limitant les impacts des stratégies d'accompagnement agroécologique qui sont majoritairement mises en œuvre au niveau des exploitations. La courte durée de vie des projets (< 5 ans de mise en œuvre) sont parmi les causes majeures du manque d'investissements dans ces approches plus systémiques, mieux adaptées à l'accompagnement d'une transition agroécologique

1.3 Principales opportunités pour la mise à l'échelle de l’agroécologie

* **Lutte antiparasitaire :** Travaillant en synergie avec AD2M II, qui continuera à soutenir les FF pour diffuser la lutte intégrée contre les ravageurs et l'utilisation de biopesticides, il existe une opportunité pour le projet de soutenir la création de chaînes d'approvisionnement de biosolutions par le biais de mécanismes de subventions de contrepartie pour les entrepreneurs. Le projet pourrait en particulier cibler les jeunes ayant déjà reçu une formation commerciale via FORMAPROD. Les agriculteurs sont formés par AD2M II à l'utilisation du Neem et des biopesticides et sont convaincus de leurs bienfaits. Le projet pourrait surmonter la barrière du manque de temps pour la préparation des biopesticides, ainsi que leur facilité d'application, en travaillant sur des chaînes de valeur d'approvisionnement capables de répondre à la demande de bioproduits prêts à l'emploi (éventuellement à une concentration plus élevée, pour les rendre plus facile à transporter et à appliquer), et à des prix équitables.
* **Gestion des sols et de la fertilité** : La situation sécuritaire, selon de nombreux bénéficiaires de la zone AD2M II interrogés, s'améliore. Cela pourrait ouvrir une opportunité pour le projet de réintroduire des animaux d'élevage grâce à un mécanisme de subventions de contrepartie. Parallèlement le projet pourrait bénéficier de synergies avec AD2M II qui continuera à accompagner les FFS pour diffuser les bonnes pratiques agricoles basées sur la collecte de la biomasse , notamment collectivement via les OP.
* **Productivité du travail** : La fourniture de bétail à intégrer dans les systèmes de culture, générerait également des co-bénéfices en termes de main-d'œuvre qui pourraient être encore renforcés en ciblant la fourniture de petits équipements agroécologiques. Le projet a l'opportunité de saisir des synergies avec AD2M II, qui continuera à soutenir le FFS pour la gestion de l'élevage et les pratiques de travail , ainsi que les ateliers de machines agricoles . Le projet a l'opportunité d'intégrer une approche agroécologique pour le co-développement d'outils, les rendant plus disponibles et adaptés aux pratiques agroécologiques. Le projet pourrait également travailler en synergie avec des groupes de femmes ciblés par AD2M II, travaillant notamment dans les jardins potagers, leur fournissant des outils adaptés et augmentant ainsi leur productivité et la disponibilité d'aliments sains dans les communautés.
* **Accès aux semences et au matériel génétique :** Tout en travaillant avec les FFS, le GP-SAEP a la possibilité de promouvoir l'adoption de nouvelles variétés de semences et de techniques de sélection (évolutives, participatives) par l'acquisition de nouveau matériel génétique. A ce niveau, les opportunités de partenariats sont nombreuses, notamment avec l'Institut national de la recherche agronomique (FOFIFA).
* **Intégration du marché par agrégation :** en s'appuyant sur les expériences de développement de SPG, le projet a l'opportunité de renforcer et d'étendre ces approches, en particulier en travaillant avec l'AFAFI, financée par l'UE. Cela permettrait de faire le lien entre l'offre et la demande de produits agroécologiques. De plus , le projet a l'opportunité de faire des alliances avec le programme d'alimentation scolaire du PAM , élargissant les marchés pour les produits AE des agriculteurs bénéficiaires.

1.4 Liens avec les projets d’investissement dans le pays, les programmes nationaux et les initiatives de développement rural financés par le FIDA, la Belgique et l’Union Européenne.

Expliquer comment la subvention tirera parti de l'expertise et des ressources des partenaires stratégiques et opérationnels pour maximiser l'impact du GP-SAEP. Décrivez les principaux partenariats à établir, à soutenir ou à renforcer grâce à la subvention. Expliquer comment le projet va créer des synergies et capitaliser sur les expériences et projets existants visant à renforcer l’agroécologie, en particulier des projets financés par la Belgique et l’Union Européenne. Parmi les alliances possibles et encouragées:

* Projet EU-AFAFI : un partenariat peut être établi notamment pour le SC 2.1, et notamment avec le réseau de producteurs de légumes mis en place par EU-AFAFI ;
* EU-MAKIS : un partenariat avec le projet MAKIS pourrait être créé pour transférer les enseignements tirés dans l'ordre de l'innovation et de la recherche-action qui combine des activités de diagnostic et d'analyse avec une expérimentation technique et organisationnelle sur le terrain avec les Services Techniques Décentralisés ( Services Techniques Décentralisés ). Ceux-ci pourraient étayer les études sous SC1.2 et la mise en œuvre globale de la composante 1.
1. **Description du projet**

2.1 But, objectifs et résultats attendus

L'objectif du sous-projet est d'améliorer la transition vers des systèmes alimentaires durables grâce à l'agroécologie. Cet objectif sera atteint en soutenant la durabilité des activités agroécologiques du projet AD2M II ainsi qu'en soutenant leur évolutivité à travers le projet PROGRES. Pour atteindre cet objectif, le sous-projet aura quatre objectifs différents :

1. Les producteurs ont accès aux biosolutions , augmentant leur capacité de transition vers l'agroécologie ;
2. La productivité du travail des agriculteurs agroécologiques est améliorée ;
3. Des chaînes de valeur agroécologiques sont établies et fonctionnent, générant plus de volume et de meilleurs prix pour les produits agroécologiques ;
4. Les consommateurs des zones rurales ont accès à des produits agroécologiques à des prix égaux ou meilleurs que les produits conventionnels.

Pour atteindre ces objectifs, le sous-projet atteindra plusieurs résultats :

1.1. Augmentation de la disponibilité des biopesticides pour les agriculteurs agroécologiques

1.2. Augmentation de la disponibilité de la biomasse et des engrais organiques pour les agriculteurs agroécologiques

1.3. Augmentation des variétés de cultures pertinentes et adaptées testées par les producteurs. Des capacités d'élevage évolutif et de réplication sont installées.

1.4 Augmentation de la disponibilité des machines agricoles, des bœufs et des innovations mécaniques adaptées aux pratiques agricoles agroécologiques

2.1. Augmentation des contrats des organisations paysannes avec les acheteurs de produits agroécologiques

2.2 Mise en place d'alliances producteurs-consommateurs pour la consommation de produits agroécologiques

Ces résultats contribueront aux objectifs et résultats du GP-SAEP permettant à environ 3500 petits producteurs ruraux (40% de femmes ; 30% de jeunes) de pérenniser leur pratique de l'agroécologie grâce à un meilleur accès aux services d'accompagnement (biopesticides, engrais organiques, semences de variétés , bœufs ), technologies améliorées ( mécanisation ) et marché (alliances producteurs-consommateurs ; marchés agroécologiques ; cantines scolaires).

2.2 Théorie du changement

Des projets de long terme comme AD2M phase II, financé par le FIDA, ont réussi à créer une dynamique stable de transition de ses bénéficiaires vers des modèles agroécologiques. Celles-ci incluent des pratiques telles que la rotation des cultures ainsi que l'utilisation de biopesticides à base de neem. Il est important de noter que l'AD2M II a construit avec succès un réseau d'écoles pratiques d'agriculture qui a le potentiel de catalyser un soutien supplémentaire et plus spécifique à la transition agroécologique. Le projet a également commencé à regrouper la production et à consolider les organisations de producteurs , ainsi qu'à les mettre en relation avec les opérateurs du marché.

Néanmoins, l'impact de ces produits AD2M reste limité en raison de plusieurs barrières, décrites ci-dessus : faible chaîne d'approvisionnement en intrants (biopesticide, semences), faible productivité du travail (manque de bœufs et d'innovation pour les équipements), faible intégration verticale du marché pour les produits agroécologiques. L'intervention du GP-SAEP s'attaquera à ces barrières augmentant ainsi l'impact de l'AD2M. Cela renforcera notamment l'assistance technique fournie à travers les écoles pratiques d'agriculture (EFF), l' assistance aux organisations paysannes et la fourniture d'équipements agricoles aux agriculteurs.

Les interventions du GP-SAEP viseront à soutenir la création d'un environnement propice au développement de l'agroécologie, au profit des investissements actuels et futurs du FIDA, ainsi que de ceux d'autres donateurs. La structure d'appui créée par la combinaison des activités du GP-SAEP et de l'AD2M II, constituera un modèle à répliquer et à mettre à l'échelle à travers le prochain projet PROGRES, qui couvrira la zone AD2M II (Menabe et Melaky) et s'étendra à l'ensemble. Partie sud de Madagascar. Par exemple, la disponibilité de biopesticides facilitera l'adoption de l'IPM, en s'appuyant sur une disponibilité accrue de bioproduits. Le GP-SAEP créera également des synergies avec les ateliers soutenus par AD2M II, en soutenant l'adoption de modèles agroécologiques de co-création de petites machines, adaptés aux productions agroécologiques (sur le modèle de l' atelier [paysan](https://www.latelierpaysan.org) ). Cette intervention aidera les bénéficiaires à accéder à des machines de production adaptées, adaptables et faciles à réparer, mais renforcera également les activités commerciales des fabricants soutenus par AD2M, augmentant ainsi la durabilité de l'intervention. Enfin, le GP-SAEP soutiendra la pérennité et l'impact des bénéficiaires AD2M II et PROGRES, en cristallisant les liens entre agriculteurs et marchés. Le GP-SAEP va en effet mettre en relation les organisations paysannes — soutenues par l'AD2M — avec les consommateurs pour créer des alliances producteurs-consommateurs de produits agroécologiques. En soutenant des stratégies visant à rendre ces produits attractifs pour les consommateurs (en termes de prix, pour la réduction des coûts en milieu de chaîne, et en termes de qualité, avec une sensibilisation accrue à une alimentation saine et diversifiée), le GP-SAEP induira une « effet d'entraînement » pour la transition agroécologique du côté de la demande. Cet objectif sera également atteint en créant des alliances avec le programme de cantines scolaires du PAM, en leur fournissant des produits agroécologiques. Ces initiatives permettront ( i ) de faciliter l'adoption de pratiques agroécologiques et (ii) de stimuler le marché des produits agroécologiques. Cette approche contribuera à rendre les interventions de prêt du FIDA plus durables et plus efficaces en contribuant à l'objectif global du portefeuille du FIDA à Madagascar.

Par ailleurs, le projet GP-SAEP sera aligné sur la Politique Générale de l'Etat/Initiative Emergence Madagascar (IEM), les recommandations de la Conférence Nationale pour l'Agroécologie (19 avril 2022) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE), qui vise à développer une économie agricole verte durable, résiliente aux effets du changement climatique, grâce à l'agroécologie.

Ainsi le GP-SAEP créera les effets catalyseurs suivants :

1. Les investissements d'ADM II seront poussés vers l'appui aux modèles agroécologiques et cristallisés dans sa stratégie de sortie ;
2. PROGRES pourra s'appuyer sur le modèle GP-SAEP - AD2M II pour mettre à l'échelle des modèles agroécologiques dans toute la partie sud du pays. Cela se fera en particulier en incluant des modèles réussis dans le manuel de mise en œuvre du projet [PROGRES](https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000003989) (tels que le manuel de subvention correspondant aux critères d'évaluation ; les modèles de renforcement des FFS ; le AMAP-R, entre autres) ;
3. Les enseignements seront transmis aux principaux partenaires au développement (en particulier la GIZ) pour être reproduits dans d'autres régions ;
4. Le gouvernement de Madagascar recevra des exemples concrets et des résultats du modèle d'intervention, y compris des données d'impact spécifiques (qui peuvent être renforcées à partir de la mise en œuvre parallèle d'un pilote GP SAEP EFA+) qui peuvent être traduites dans le soutien futur des modèles agroécologiques dans le pays , tant en termes de projets qu'en termes de politiques (par exemple informer le « Plan National de Développement Agricole » selon l'objectif de la composante 3 de PROGRES).



2.3 Régions cible

Le sous-projet sera mis en œuvre dans les zones AD2M II en tirant parti d'activités spécifiques, liées à des zones géographiques spécifiques dans les régions de Menabe et Melaky . Les critères sont:

* Zones couvertes par les Champs Ecoles Paysans AD2M II ;
* Zones de couverture des ateliers de machines soutenus par AD2M II ;
* Zones d'intervention des OP et OP soutenues par AD2M II ;
* Les zones où les groupes vulnérables, notamment les femmes et les migrants, sont soutenus par les plans AD2M II pour les personnes vulnérables ;
* Villages/communautés ayant un potentiel plus élevé pour établir des alliances consommateurs-producteurs ;
* Spécifiquement pour les liens avec les programmes de repas scolaires du PAM : les zones qui ont un accès plus facile au transport pour atteindre les cantines ciblées.
* Le ciblage géographique au sein de ces zones peut être soutenu par une analyse de vulnérabilité (socio-économique, changement climatique et environnement) via un SIG. Les zones les plus vulnérables seront être priorisé .

À la deuxième année de mise en œuvre, le projet sera étendu aux provinces impliquées dans PROGRES. Le ciblage géographique de ces régions sera mis en place avec l'UGP PROGRES au démarrage.

2.4 Groupe cible direct et indirect et nombre estimé de bénéficiaires

AD2M a appuyé à ce jour 18 producteurs de semences, 44 boutiques d'intrants agricoles, 49 organisations paysannes d'affaires pour l'insertion marchande (2 895 bénéficiaires - 17% de femmes et 27% de jeunes), 244 champs écoles paysans (FFS) pour l'agroécologie (2 657 bénéficiaires), et 3 équipementiers.

Pour renforcer la durabilité des activités d'intégration agroécologique et de commercialisation mises en œuvre par AD2M, le sous-projet (GP-SAEP) se concentrera sur des bénéficiaires spécifiques et AD2M. L'objectif du sous-projet est d'appuyer les 18 producteurs de semences, 50 FFS, les 49 organisations paysannes et les 3 fabricants. Le ciblage stratégie sera être basé sur:

* Bénéficiaires de l'AD2M II, notamment les femmes et les jeunes, à travers les FFS, les OP et les groupements féminins ;
* Jeunes formés avec FORMAPROD et promus à la gestion d'entreprise.

La totalité des bénéficiaires estimés sera de 3500 dont 1000 femmes et 1000 jeunes.

|  |  |
| --- | --- |
| Composant | Nombre de bénéficiaires directs |
| 1.1 : Appariement des bio-solutions subventions | 150 (bénéficiaires de subventions)2000 (bénéficiaires des biosolutions ) |
| 1.2 : Assistance technique sur les bio-solutions agroécologiques | 500 |
| 2.1 : Alliances productives agroécologiques | 500 ( membres des OP ) |
| 2.2 : Association Rurale pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP-R) | 100 ( producteurs AMAP-R)250 ( consommateurs AMAP-R ) |

2.5 Composantes et principales activités par composante

**COMPOSANTE 1 : Amélioration des conditions favorables à l'adoption de pratiques agroécologiques**

**Sous-composante 1.1 : Subventions de contrepartie pour les bio-solutions.** Cette sous-composante sera fournie par le biais d'une aide au développement des entreprises dans les domaines suivants : ( i ) biopesticides ; (ii) boeufs ; (iii) les variétés de semences ; (iv) agro -équipements et (v) engrais organiques . Le montant moyen indicatif pour chaque subvention est de 10 000 EUR. Chacun de ces domaines a les objectifs de sortie suivants :

* 20 business plans biopesticides
* 5 business plans biofertilisants
* 18 graines producteurs
* 30 plans d'affaires boeufs (tot de 30 paires de boeufs )
* 25 business plans agro- équipements

Ces résultats seront livrés avec les extrants suivants :

**1.1.1 Réaliser une étude de marché des bio-intrants.** L'étude comprendra trois chapitres spécifiques pour : 1) les bio-intrants ; 2) bœufs (y compris une évaluation de sécurité) et 3) matériel agricole **.** L'objectif de l'étude est d'évaluer la demande et les capacités d'offre dans ces domaines. Cette étude fournira des éléments pertinents pour ( i ) identifier les entrepreneurs potentiels ; (ii) évaluer la demande en bio-intrants par typologie et construire une carte des zones stratégiques pour localiser les entreprises ; (iii) aider à concevoir des business plans efficaces alignés sur la demande (quels produits, quelle utilisation et composition) ; (iv) identifier les lacunes dans la chaîne d'approvisionnement pour la production d'intrants biologiques ( ex. biomasse, pièces mécaniques, bœufs …). L'étude comprendra une analyse de sécurité (spécifiquement pour les bœufs ). L'analyse identifiera les zones potentielles où les boeufs pourraient être introduits, ainsi que leur demande en fonction des besoins concrets, et les meilleures solutions en termes d'approvisionnement et d'approvisionnement des boeufs .

**1.1.2 Rédiger un manuel pour le mécanisme des subventions de contrepartie.** Le manuel décrira un mécanisme consolidé de subvention de contrepartie pour : 1) l'équipement de bio-intrants ; 2) bœufs 3) équipement agricole et 4) commercialisation (y compris SC 2.1 et 2.2) . Ce manuel comprendra, entre autres : ( i ) les critères d'identification des entrepreneurs ; (ii) les critères d'éligibilité des entrepreneurs et les critères d'évaluation des plans d'affaires ; (iii) partage optimal de la contribution financière des bénéficiaires ; (iv) les conditions de livraison de l'appui à la mise en œuvre des activités ; (v) mécanisme de contrôle.

**1.1.3 Mise en place d'un processus concurrentiel pour les subventions.** Un mécanisme concurrentiel récompensera les plans d'affaires les plus pertinents et les plus prometteurs. L'élaboration de plans d'affaires pourrait être facilitée par l'outil de la FAO [RURAL INVEST](https://www.fao.org/in-action/ruralinvest/en/) . Le processus aura pour objectif de promouvoir la qualité (tant en termes de business plan que de pertinence pour la transition AE) et l'inclusivité de leurs bénéficiaires, dans le respect des objectifs du GP-SAEP, soit 40% de femmes et 30% de jeunes . L' [outil B-ACT](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1bVLQ2_ovCcK0QVaLMsHupH1hj0O-tr2Fa3A3XCe8usQ/edit#gid=1128960185) ou d'autres outils spécifiques similaires à développer par le projet serviront de référence pour récompenser les entreprises les plus susceptibles de contribuer à la transition agroécologique.

**1.1.4 Identification et sélection des entrepreneurs les plus prometteurs.** L'opérateur travaillera en étroite collaboration avec AD2M et FORMAPROD lors de cette campagne d'identification et mettra en place un comité et un processus de sélection transparent et audacieux pour sélectionner les plans gagnants. Une fois les plans les plus pertinents sélectionnés, le responsable de la mise en œuvre soutiendra leur amélioration au niveau technique. Les ressources seront allouées sur la base d'un mécanisme de qualité (basé sur B-ACT ou des outils similaires) qui contribuera à déterminer l'adéquation du cofinancement des bénéficiaires (les entreprises ayant des scores plus élevés en termes d'évaluation agroécologique recevront une part plus élevée de cofinancement -financement du projet).

**1.1.5 Coaching d'entreprise** . Le responsable de la mise en œuvre fournira un soutien aux bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre de leur entreprise en accordant une attention à la durabilité à long terme et à la stratégie de sortie (approche de soutien progressive de Y1 à Y3, achèvement).

**Sous-composante 1.2 : Assistance technique sur les bio-solutions agroécologiques.** En synergie avec le SC1 et dans les mêmes zones d'intervention (biopesticides ; (ii) boeufs ; (iii) variétés de semences ; (iv) agro -équipements et (v) engrais organiques ) le maître d'œuvre travaillera en tandem avec le FFS AD2M II et soutenir la fourniture d'un soutien technique de qualité aux bénéficiaires des subventions de contrepartie et aux agriculteurs bénéficiant de l'offre des entreprises soutenues. Le projet soutiendra environ 50 écoles pratiques d'agriculture (FFS). Cette sous-composante sera coordonnée avec la mise en œuvre parallèle de la subvention du Forum mondial pour les services de conseil rural (GFRAS) dans le pays.[[2]](#footnote-2)

Ces produits seront livrés avec les activités suivantes :

**1.2.1 Mener une étude sur les innovations et les bio-solutions** . L'étude identifiera les innovations les plus prometteuses dans le pays et les régions, ainsi que des modèles spécifiques de co-création (agriculteurs-techniciens) qui pourraient être reproduits et renforcés. L'étude identifiera en particulier les innovations et les modèles de co-création pour ( i ) les bio-pesticides ; (ii) les bio- engrais ; (iii) les agro -équipements, avec une attention particulière pour les outils à traction animale . L'étude s'appuiera sur les principaux enseignements et sur le partenariat stratégique avec le [programme MAKIS à Madagascar ( Desira )](https://europa.eu/capacity4dev/desira/documents/makis-madagascar-fr) .

**1.2.2 Renforcement de l'appui technique FFS sur la sélection végétale évolutive.** Le responsable de la mise en œuvre travaillera en tandem avec le FFS et le FOFIFA pour aider les 18 diplômés des subventions d'appariement des semences à développer des modèles de sélection végétale évolutifs réussis. L'exécutant aidera à la fois les producteurs de semences et les agriculteurs adoptant les semences à renforcer avec succès la résilience et une productivité accrue. Le responsable de la mise en œuvre travaillera en particulier avec le FFS pour construire des modèles de sélection végétale participative réussis.

**1.2.3 Renforcement des modèles de co-création, innovation et appui technique FFS en agro -équipement.** En binôme avec AD2M FFS, le maître d'ouvrage travaillera sur un dispositif d'implication des agriculteurs dans la co-création d'outils adaptés, innovants et faciles à réparer, avec le propriétaire de l'atelier (sur le modèle de L' [Atelier Paysan](https://www.latelierpaysan.org/) ). L'exécutant soutiendra également le FFS (et le propriétaire de l'atelier, en tant que service après-vente) dans la fourniture d'une assistance technique aux agriculteurs adoptant des agro -équipements innovants. Une attention particulière sera portée aux outils à traction animale .

**1.2.4. Renforcement de l'innovation et de l'appui technique FFS sur les bio- engrais et les bio-pesticides** . L'exécutant établira des alliances avec le FOFIFA et d'autres partenaires pour développer des entreprises en s'appuyant sur des recherches et des expériences de pointe sur les innovations les plus prometteuses pour faire face aux principaux défis de la fertilité et des pressions parasitaires dans le pays. L'exécutant aidera le FFS à fournir une assistance technique aux agriculteurs qui adoptent des bio- engrais et des bio-pesticides, notamment en s'assurant que la gestion intégrée des sols et les pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs sont correctement mises en œuvre. Cela comprend un soutien aux agriculteurs bénéficiant de plans d'affaires de bœufs , pour les aider à créer des synergies positives avec une disponibilité accrue de la biomasse.

**COMPOSANTE 2 : Améliorer l'intégration des marchés pour les producteurs agroécologiques et renforcer les systèmes alimentaires locaux**

**Sous-composante 2.1 : Alliances productives agroécologiques.** Via le développement d'alliances productives agroécologiques, le projet soutiendra une meilleure organisation des producteurs agroécologiques et leur lien avec les marchés. Le projet mettra en place 10 alliances productives agroécologiques en collaboration avec des OP soutenues par AD2M II.

Ces produits seront livrés avec les activités suivantes :

**2.1.1 Réaliser une étude de marché de la demande agroécologique.** L'opérateur réalisera une étude de marché pour identifier les acheteurs et les stratégies marketing basées sur les meilleures pratiques. L'étude examinera en particulier les possibilités de débouchés commerciaux pour des produits agroécologiques de meilleure qualité et diversifiés, en recherchant les marchés les plus proches là où la demande pour ces produits existe. L'étude fournira des recommandations pour faciliter la commercialisation des produits agroécologiques, y compris les principales préférences de la demande, les contraintes logistiques et la communication aux consommateurs (via le SGP).

**2.1.2 Renforcement des OP structurantes soutenues à travers AD2M.** L'exécutant travaillera en tandem avec AD2M II pour soutenir l' organisation , l'agrégation et l'action collective des producteurs agroécologiques axés sur la croissance à travers des alliances horizontales.

**2.1.3 Mise en place d'« alliances productives agroécologiques » verticales** . L'exécutant réunira les OP et les acheteurs potentiels pour fournir des produits agroécologiques spécifiques en forte demande. Cette activité comprend la formulation de plans d'affaires (BP) pour respecter les termes du contrat approuvé par l'acheteur, ainsi que des activités de commercialisation spécifiques pour rendre les produits agroécologiques facilement identifiables. Enfin, l'exécutant fournira un appui technique pour la mise en œuvre du BP à travers la fourniture d'une assistance technique (AT) et d'un soutien financier pour permettre aux OP de faire les investissements nécessaires, de fournir la quantité requise de produits de qualité et d'initier des stratégies de commercialisation agroécologiques spécifiques. Le soutien financier facilitera les investissements tels que la logistique, l'emballage et le marketing grâce à des subventions de contrepartie. Le mécanisme de subvention de contrepartie sera celui établi avec SC 1.1). L'appel à proposition ciblera spécifiquement les OP soutenues par AD2M II. Dans le cadre de cette activité, l'exécutant examinera les opportunités de lier les OP structurées au programme d'alimentation scolaire du PAM , comme l'un des débouchés possibles pour les produits agroécologiques diversifiés. Cette activité comprendra la création d'un système de garantie participatif (PGS) et une collaboration potentielle avec le projet AFAFI-Centre financé par l'UE [[3]](#footnote-3). Ce projet travaille actuellement sur le PGS avec la FIFATFA, une fédération de coopératives (www.fifata.net) et l'ONG française FERT ( [www.fert.fr](http://www.fert.fr) ). A travers ce projet, 78 producteurs sont organisés au sein d'un SGP. Le sous-projet s'appuiera sur cette initiative existante pour renforcer les OP et faciliter leur intégration au marché.

**Sous-composante 2.2 : Association Rurale pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP-R).** Le projet appuiera le développement innovant de mécanismes de maintien de l’agriculture paysanne. Cette sous-composante ciblera en particulier les groupements de femmes et les groupes vulnérables appuyés par l'AD2M II et la production maraîchère. Le AMAP-R viserait à fournir aux consommateurs des aliments diversifiés, nutritifs et accessibles, tout en aidant à renforcer et à autonomiser les groupes vulnérables. Le projet visera à établir 15 AMAP-R.

Ces produits seront livrés avec les activités suivantes :

**2.2.1 Mener une étude de marché pour identifier les opportunités et les défis pour développer le** **AMAP-R parmi le groupe cible.** L'innovation du AMAP-R est ambitieuse et nécessitera de manière cruciale le soutien d'études audacieuses qui aideraient à identifier les principaux obstacles et opportunités. En particulier, l'étude doit évaluer l'offre (quantités et type d'aliments) parmi le groupe cible (groupes de femmes et groupes vulnérables soutenus par AD2M II) ; la demande dans les villages concernés ; les modalités de mise en œuvre, y compris l'identification des principaux obstacles logistiques et des solutions aux principaux défis, tels que la nécessité de prix compétitifs.

**2.2.2 Renforcer la structure et les modèles de production des femmes et des groupes vulnérables.** L'exécutant travaillera avec AD2M II pour poursuivre l'appui à la structuration des femmes et des groupes vulnérables en petits producteurs organisations , capables de répondre à la demande du AMAP-R et d'organiser la logistique et la commercialisation à travers le AMAP-R. Cette activité comprendra une assistance technique agronomique, en lien avec le FFS AD2M II, pour des groupes cibles (notamment fertilité des sols et lutte intégrée contre les ravageurs). L'activité comprend des subventions pour de petits outils agricoles, adaptés aux jardins potagers, des semences et d'autres bio-solutions. Une attention particulière sera accordée à la création de synergies avec le premier volet et facilitera l'accès aux biosolutions pour ces groupes.

**2.2.3 Création de groupes d'agriculture soutenue par la communauté rurale.** Le responsable de la mise en œuvre soutiendra le développement de la création du AMAP-R à travers différentes stratégies de communication et des activités de création de partenariats (événements, réunions…). L'exécutant fournira un appui technique pour la mise en œuvre du développement du AMAP-R à travers la fourniture d'une assistance technique (AT) et d'un soutien financier pour permettre aux femmes et aux groupes vulnérables de faire les investissements nécessaires, de fournir la quantité requise de produits de qualité et d'initier des stratégies de commercialisation agroécologiques spécifiques. Le soutien financier facilitera les investissements tels que la logistique, l'emballage et le marketing grâce à des subventions de contrepartie. Le mécanisme de subvention de contrepartie sera celui établi avec SC 1.1). L'appel à proposition ciblera spécifiquement les OP soutenues par AD2M II.

**2.2.4 Campagne nutritionnelle.** Pour compléter cette activité, une campagne de nutrition sera financée dans les communautés où le AMAP-R sera implanté. i ) identifier les habitudes alimentaires par le biais de groupes de discussion ; ii) travailler avec les écoles et les autorités locales pour identifier les canaux de communication ; iii) créer du matériel pédagogique (brochures, affiches et polycopiés qui donnent des informations sur les saines habitudes alimentaires ainsi que différentes recettes locales axées sur les produits du potager) ; iv) démonstrations culinaires. Cela peut aider à sensibiliser à l'alimentation et à la santé, cela peut également améliorer les utilisations potentielles de l'environnement local et cela peut aider à stimuler la demande locale en produits végétaux et agroécologiques.

2.6 Innovations promues

Décrire les innovations que le projet va promouvoir, et comment celles-ci sont en synergie avec d' autres initiatives innovantes au pays.

2.7 Risques et mesures d'atténuation

Le risque global pour le sous-projet est Substantiel. Néanmoins, différents moyens d'atténuation contribueront à réduire considérablement le risque global. Cette notation est basée sur : ( i ) l'expérience d'autres projets de développement agricole à Madagascar ; (ii) la situation actuelle dans le pays (politique, infrastructures, sécurité, …) ; (iii) la prise en compte des risques liés au changement climatique associés au Programme ; et (iv) conception de sous-projets basée sur un mécanisme de subventions de contrepartie. Les principaux risques et les mesures d'atténuation proposées sont décrits ci-dessous (tableau 1).

Le contexte du pays génère plusieurs risques impactant le sous-projet : manque de sécurité (pour les bœufs), manque de fournisseurs d'intrants qualitatifs, coordination limitée avec AD2M, mauvais réseau d'infrastructures limitant les transports, événements climatiques extrêmes, … Le projet lui-même peut également générer plusieurs risques : distorsion des prix du marché à cause des subventions, complexité des mécanismes de subventions de contrepartie et retards dans la passation des marchés limitant l'efficacité du sous-projet, capture par les élites, discrimination (pour les groupes vulnérables qui ont des capacités financières limitées).

Plusieurs interventions seront mises en œuvre afin d'atténuer ces risques. Les études de marché prendront en compte le contexte sécuritaire, la tarification, l'approvisionnement en équipements qualitatifs (pour les subventions de contrepartie) et le contexte socio-économique, y compris les infrastructures pour un ciblage géographique pertinent. Ce contexte social peut générer des ajustements dans le mécanisme des subventions de contrepartie (critères d'éligibilité, bénéficiaires contribution). De plus, le sous-projet aura un processus de sélection qualitatif pour assurer un exécutant expérimenté. Cette expérience devrait limiter l'impact de la complexité (notamment pour les subventions de contrepartie). L'équipe internationale (GP-SAEP) soutiendra étroitement le maître d'œuvre dans l'étude de marché et la conception et le contrôle de la qualité du mécanisme de subventions de contrepartie. Enfin, cette équipe internationale assurera également une étroite collaboration entre le maître d'œuvre et l'équipe AD2M.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Catégories de risque** | **Inhérent** | **Résiduel** |
| **Contexte du pays, stratégies et politiques sectorielles** |  |  |
| Risque(s) : L'impact du sous-projet (subvention de contrepartie pour les bœufs) peut être limité en raison de la situation sécuritaire concernant les bœufs (risque de vol). De plus, les bénéficiaires peuvent refuser de prendre le risque d'investir (leur apport). Enfin, cette activité (MG pour bœufs) pourrait attirer des voleurs et générer de l'insécurité. | Haut |  |
| Atténuations : Une évaluation de la sécurité sera effectuée afin d'identifier les zones les plus sûres pour la réintroduction des bœufs. |  | Modéré |
| Risque(s) : nombre insuffisant de technologies et de fournisseurs d'intrants de bonne qualité (pour les équipements, les matières premières). | Substantiel |   |
| Atténuations : L'étude de marché aidera à identifier les sources et le processus de sélection des fournisseurs potentiels d'équipements sera renforcé, y compris le contrôle de la qualité et de la quantité. |   | Modéré |
| Risque(s) : AD2M ne fonctionne pas dans de bonnes conditions (l'assistance technique en FFS, PO n'est pas qualitative ou il y a un manque de coordination entre le sous-projet et AD2M). | Modéré |   |
| Atténuations : L'équipe GP-SAEP assurera la coordination entre AD2M et l'équipe du sous-projet afin d'assurer des synergies entre les équipes de terrain. En ce qui concerne l'assistance technique sur les bio-solutions agroécologiques, le sous-projet a une sous-composante spécifique pour assurer une assistance technique minimale. |   | Faible |
| Risque(s) : Difficulté d'accès aux zones d'intervention en raison de la médiocrité des infrastructures | Substantiel |   |
| Atténuations : le ciblage géographique (dans l'étude de marché) tiendra compte des défis potentiels en matière de transport |   | Faible |
| Risque(s) : Risque d'invasion de ravageurs dans le stockage/l'emballage | Substantiel |   |
| Atténuations : Coordination avec AD2M pour la lutte contre les ravageurs et les rongeurs, des installations et des équipements, grâce à l'utilisation de produits approuvés |   | Faible |
| **Environnement et climat Contexte**  |  |  |
| Risque(s) : Événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, ouragans, entre autres) qui limitent l'intervention, détruisent l'investissement | Substantiel |  |
| Atténuations : Promotion de Business Plans résilients au changement climatique (infrastructures adaptées…) |  | Modéré |
| **Portée du projet** |  |  |
| Risque(s) : Distorsion des prix du marché (en raison du mécanisme de subventions de contrepartie) | Substantiel |  |
| Atténuations : L'étude de marché permettra de suivre les prix du marché et la contribution des bénéficiaires limitera les distorsions. |  | Modéré |
| Risque(s) : AMAP-R est une intervention très ambitieuse dans un contexte très pauvre et vulnérable. Les consommateurs sont habitués à consommer une alimentation peu différenciée et l'accès économique est le principal facteur de demande. | Substantiel |  |
| Atténuations : Le AMAP-R sera conçu pour répondre spécifiquement à ce risque. Une campagne de nutrition sera conçue pour soutenir un changement de demande. |  | Modéré |
| **Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité** |  |  |
| Risque(s) : La complexité du processus de gestion des subventions de contrepartie limite l'efficacité du sous-projet | Modéré |  |
| Atténuations : un processus de sélection qualitatif du maître d'œuvre limitera l'impact de la complexité |  | Faible |
| **Approvisionnement** |  |  |
| Risque(s) : Les retards de passation des marchés en raison des règles internes limiteront l'efficacité du sous-projet | Modéré |  |
| Atténuations : L'anticipation et une bonne planification des processus d'approvisionnement complexes limiteront les risques. L'équipe internationale soutiendra l' exécutant . |  | Faible |
| **Direction financière** |  |  |
| Risque(s) : surveillance et responsabilité non fiables | Substantiel |  |
| Atténuations : Le processus de sélection de l'exécutant tiendra compte de l'expérience en matière de suivi et de responsabilisation |  | Faible |
| **Impact environnemental , social et climatique** |  |  |
| Risque(s) : La pression exercée sur les arbres de neem peut limiter leur développement naturel et nuire à la durabilité | Modéré |  |
| Atténuations : l'assistance technique prendra en compte les pratiques durables |  | Faible |
| **Groupe cible / Parties prenantes** |  |  |
| Risque(s) : Capture d'élite pour le mécanisme de subventions de contrepartie | Substantiel |  |
| Atténuations : le manuel tiendra compte de ce risque et mettra en place des mécanismes de contrôle spécifiques. |  | Faible |
| Risque(s) : Risque de discrimination dans la sélection des bénéficiaires | Substantiel |   |
| Atténuations : le manuel tiendra compte de ce risque et établira des critères d'éligibilité spécifiques et un mécanisme de contrôle. |   | Faible |
| Risque(s) : Accès limité à la terre/au financement pour les personnes vulnérables (femmes et jeunes) qui réduisent leur capacité à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'affaires. | Substantiel |   |
| Atténuations : le manuel tiendra compte de ce risque et établira des critères d'éligibilité spécifiques avec une contribution spécifique. |   | Faible |
| Risque(s): Les bénéficiaires n'ont pas les capacités financières suffisantes pour la contribution des subventions de contrepartie. | Substantiel |   |
| Atténuations : L'étude de marché permettra d'ajuster le pourcentage de contribution en fonction de la réalité. De plus, le mécanisme gardera de la souplesse pour s'adapter au contexte. |   | Faible |

*Tableau 1 : Matrice des risques*

1. **Modalités de mise en œuvre et de supervision** *(max 5 pages)[[4]](#footnote-4)*

3.1 Procédures de mise en œuvre et gestion de projet, y compris les partenaires de mise en œuvre et les accords de mise en œuvre

Décrivez les modalités de mise en œuvre (y compris, le cas échéant, l'utilisation de sous-récipiendaires), les capacités de mise en œuvre du bénéficiaire et tout plan de renforcement des capacités dans les domaines où cela est nécessaire.

3.2 Période de mise en œuvre et plan de travail

La période de mise en œuvre ne devra pas dépasser 31 mois (Septembre 2023 – Mars 2026); les résultats attendus devront être démontrés au cours de cette période. La date de clôture du projet est fixée au 31 Septembre 2026. Veuillez inclure un tableau indiquant le calendrier des principales activités.

3.3 Régime de supervision

Expliquer comment la gestion de projet, le contrôle financier, la supervision technique/la génération de contenu, la coordination, le reporting, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ainsi que la gestion des connaissances seront mises en place et gérées. Des missions seront organisées chaque année pour permettre au FIDA de superviser la mise en œuvre. Il serait important de mentionner que toutes les opportunités de mener une supervision conjointe avec le FIDA (par ex: supervision de AD2M II, PROGRES, DEFIS) devraient être exploitées. Cela permettrait d'avoir une vision plus intégrée des progrès et des liens, de renforcer l'intégration, de favoriser les échanges réguliers entre le bénéficiaire du sous-projet et les unités de gestion des projets FIDA.

3.4 Suivi , évaluation et rapports

Un système de suivi et d'évaluation (S&E) axé sur les résultats sera établi au début du projet, qui élaborera sur le cadre logique définissant les indicateurs de produit, de résultat et d'impact avec les objectifs généraux du projet. Selon les besoins, une enquête de référence sera menée (lorsque les informations de référence n'ont pas encore été identifiées), ce qui contribuera également à établir les objectifs du projet. La capacité à faciliter la gestion des connaissances est une exigence clé du système de S&E ; de même, le système sera mis en place pour : ( i ) mesurer le degré de réalisation des objectifs du Projet ; et (ii) améliorer l'efficacité et la pertinence du projet avec des informations sur les résultats et les résultats des activités. Les rapports du bénéficiaire suivront le cadre logique du programme axé sur les résultats.

Le système de S&E sera basé sur des outils comme [KoboToolbox disponible gratuitement](https://www.kobotoolbox.org) pour la collecte de données. Les données seront traitées par des systèmes d'analyse statistique librement disponibles ( [JASP](https://jasp-stats.org) ou [JAMOVI](https://www.jamovi.org) ). Les données SIG et le géotraitement seront utilisés pour les indicateurs clés, tels que la productivité (par exemple via le NDVI ou [Dry Matter Productivity](https://land.copernicus.eu/global/products/dmp) ). Les données seront mises à disposition gratuitement et informeront la production KM du projet. Toutes les données des enquêtes seront stockées dans un tableur du programme GP SAEP cogéré par le FIDA.

L'objectif du système de S&E est d'assurer un décaissement efficace et efficient. L'opérateur prêtera attention au manuel des subventions de contrepartie et à la mise en œuvre globale, y compris les enseignements tirés du S&E et l'analyse des données à utiliser pour mieux cibler les investissements. Une « évaluation du processus » aura lieu en année 2 afin d'évaluer le dispositif et de l'améliorer.

L'opérateur mettra en œuvre des enquêtes de référence, à mi-parcours et d'achèvement. Si possible (par exemple dans les zones où les futurs bénéficiaires bénéficieront de PROGRES ), un groupe de contrôle sera utilisé, afin d'évaluer l'attribution de l'intervention. Selon les différents objectifs du sous-projet, différentes modalités seront mises en œuvre :

* Petits producteurs agroécologiques signalant un accès accru aux biosolutions : un questionnaire qualitatif avec un groupe de référence et un groupe de contrôle.
* La productivité s'est améliorée (nombre de bœufs /jour) : questionnaire qualitatif avec groupe de référence et groupe de contrôle + SIG (productivité de la matière sèche au niveau de l'exploitation)
* Petits producteurs agroécologiques et MPME déclarant une augmentation des ventes : volume (bon de livraison, facture…) avec groupe de référence et groupe de contrôle + un questionnaire quantitatif pour les consommateurs concernant le produit agroécologique (groupe de référence et groupe de contrôle).

De plus, conformément au cadre logique du GP-SAEP , le projet mesurera, au niveau des objectifs de développement :

* Le nombre de petits exploitants travaillant dans des exploitations avec un score de Caractérisation des Transitions Agroécologiques (CAET) accru de 10 % (via la [méthodologie TAPE de la FAO](https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/en/) )
* Le nombre de ménages signalant une augmentation d'au moins 20 points de pourcentage de leur indice de résilience (grâce à la [méthodologie RDMT du FIDA](https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/resilience-design-and-monitoring-tool?p_l_back_url=%2Fen%2Fweb%2Fknowledge%2Fpublications%3Fdelta%3D100) )
* Le nombre de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale pour les femmes (MDD-W) (via l' [indicateur MDD-W](https://www.fao.org/nutrition/assessment/tools/minimum-dietary-diversity-women/en/) )
* Nombre de ménages avec une augmentation de 10 % de leurs revenus (par le biais d'enquêtes)

3.5 Plan de communication et de visibilité

Expliquer commenter le plan de communication et visibilité sera mis en place.

1. **Gestion des connaissances, intensification/adoption et durabilité** *(maximum 2 pages)*

4.1 Gestion et apprentissage des connaissances *(y compris les produits de connaissances à élaborer et à diffuser)*

Expliquer comment le contribuerait à améliorer la disponibilité et l'adoption des connaissances et de l'innovation pertinentes pour l'agroécologie et la transformation durable des systèmes alimentaires. Décrivez la stratégie de gestion des connaissances de la subvention. Expliquez comment les leçons apprises seront saisies et systématisées

4.2 Intensification/adoption et durabilité des résultats

Expliquez les potentiels voies de mise à l'échelle, et comment la durabilité des activités et des avantages serait assurée après l'achèvement.

1. **Coûts, financement et aspects fiduciaires**
	1. **Coûts et financement**[[5]](#footnote-5) *(maximum 2 pages)*
* Brève description des coûts proposés du projet par composante et par catégorie de dépenses. Le montant du don du FIDA est fixé à 1 500 000 EUR. Pour compléter cette partie, veuillez vous référer aux annexes III et IV.
* Brève description du financement du projet, y compris tout cofinancement devant être fourni par le Bénéficiaire et/ou toute autre partie au projet ou tout co-financier , en précisant s'il s'agit d'un financement en espèces ou en nature (tableaux des coûts pour montrer les coûts du projet par les financiers).

Tableau 1

**Coûts par composant et financier**

(Milliers d'Euro)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Composants* | *FIDA* | *[Nom du cofinanceur ]* | *Total* |
|
| 1. [ insérer la composante 1]
 |  |  |  |
| 1. [ insérer la composante 2]
2. [ insérer la composante 3]
3. [ insérer la composante 4]
 |  |  |  |
| **Total** |  |  |  |

Chiffres à arrondir à des milliers.

Composantes : Précisez les caractéristiques conformément à l'alinéa 2c) de la description de projet à la partie 3 du présent document de conception de subvention

Cofinanciers : Préciser les sources de cofinancement. Si d'autres sources de financement représentent moins de 5 % du total, elles peuvent être regroupées dans cette colonne ; sinon insérer une nouvelle colonne. La section narrative devrait, dans tous les cas, fournir tous les détails.

Tableau 2

**Coûts par catégorie [[6]](#footnote-6)de dépenses et financier**

(Milliers d'Euro)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Catégorie de dépenses* | *FIDA* | *[Nom du cofinanceur ]* | *Total* |
|
| 1. [ insérer la catégorie de dépenses 1]
 |  |  |  |
| 2. [insérer la catégorie de dépenses 2 ] |  |  |  |
| 1. [ insérer la catégorie de dépenses 3]
 |  |  |  |
| 1. [ insérer la catégorie de dépenses 4]
 |  |  |  |
| **Total** |  |  |  |

Chiffres à arrondir à des milliers.

Cofinanciers : Préciser les sources de cofinancement. Si d'autres sources de financement représentent moins de 5 % du total, elles peuvent être regroupées dans cette colonne ; sinon insérer une nouvelle colonne. La section narrative devrait, dans tous les cas, fournir tous les détails.

* 1. **Aspects fiduciaires** *(environ 2 pages)*

5.2.1 Procédures d’acquisition de biens, de services et de ressources humaines

Le soumissionnaire devrait préciser si les marchés financés par le Don doivent être exécutés conformément aux [[Lignes directrices du FIDA en matière de marchés publics](https://www.ifad.org/documents/38711624/39421027/procure_f.pdf/c922f3e6-bf0c-4817-a388-c32deac9d47d)] ou [aux dispositions du Règlement sur les marchés publics du Bénéficiaire][ou] [autre][[7]](#footnote-7). Veuillez sélectionner le cas échéant et fournir des détails.

Dans tous les cas où un marché d’une valeur supérieure à 200 000 USD (ou l’équivalent) est couvert par le budget du Projet, le Bénéficiaire sera tenu de présenter un Plan d’approvisionnement, accompagné du Document de conception de la subvention.

5.2.2 Gestion financière et dispositions comptables

**Évaluation de la gestion financière**

Le bénéficiaire proposé devrait fournir un aperçu de la gestion financière et des ententes comptables conformément aux renseignements fournis dans le Questionnaire d’évaluation de la gestion financière (FMAQ), qui sera joint au document de conception de la subvention lui-même, si le soumissionnaire est selectionné.

**États financiers vérifiés**

Avec un FMAQ dûment rempli, le soumissionnaire, si sélectionné, doit également soumettre ses deux derniers états financiers institutionnels vérifiés (AFS) pour examen par le FIDA.

**Sous-bénéficiaires**

Si l’on s’attend à ce que les sous-bénéficiaires mettent en œuvre les activités de subvention et gèrent directement les fonds de subvention, décrire comment le soumissionnaire s’assurera que les ressources de subvention sont entièrement prises en compte. Cette description devrait comprendre un aperçu du processus de surveillance des sous-bénéficiaires, de la façon dont les rapports financiers comprendront les opérations et confirmer que les vérificateurs indépendants du bénéficiaire auront accès aux sous-bénéficiaires.les comptes et les documents liés au projet du bénéficiaire.

Si l’on s’attend à ce que les sous-bénéficiaires reçoivent des ressources de 500 000 USD ou plus, la présentation du FMAQ pour le sous-bénéficiaire et les deux plus récentes SPA institutionnelles du sous-bénéficiaire sont également requises.

Le soumissionnaire, si sélectionné, sera tenu de tenir des registres financiers distincts en ce qui concerne le don et de préparer des états financiers conformément aux normes comptables internationales ou à d’autres normes comptables acceptables pour le FIDA, comme convenu à l’avance avec le FIDA, et conformément au Manuel du FIDA pour l’information financière et l’audit des projets financés par le FIDA. Le soumissionnaire, si sélectionné, sera également tenu de présenter des états des dépenses (EE) certifiés provisoires, signés par un signataire autorisé sur une base semestrielle, dans les quarante-cinq (45) jours suivant la fin de la période de six mois. Une EE certifiée finale pour la totalité des dépenses éligibles engagées par le Projet doit être soumise avant la Date de Clôture de la Subvention, en séparant les dépenses de liquidation approuvées par le Responsable technique de la subvention du FIDA, et engagés entre la date d’achèvement du projet et la date de clôture de la subvention. Les EE doivent divulguer les sources et les utilisations des fonds dépensés pour financer les activités de subvention, en précisant si les dépenses ont été financées en espèces ou par des contributions en nature. Les EE doivent consolider les dépenses engagées par le bénéficiaire et les sous-bénéficiaires, le cas échéant. Les revenus générés par les retraits anticipés du don, le cas échéant, doivent être divulgués dans les EE et les rapports d’audit soumis au FIDA. Les EE soumises au FIDA doivent être dans la monnaie de l’accord de don.

5.2.3 Dispositifs d’audit

Le soumissionnaire devrait donner un aperçu de sa fonction de vérification (interne et externe) conformément aux renseignements fournis dans le FMAQ, au besoin. Le soumissionnaire, si sélectionné, est tenu de présenter au FIDA ses états financiers annuels vérifiés, établis conformément aux normes internationales d’audit (ou à d’autres normes d’audit jugées acceptables par le FIDA). Le soumissionnaire doit s’assurer que la totalité de la Période d’exécution du Projet est couverte par un audit conformément au Manuel du FIDA pour l’[information financière et l’audit des Projets financés par le FIDA. Il est vivement recommandé au bénéficiaire proposé de consulter le présent manuel pour obtenir de plus amples informations sur les exigences du FIDA en matière d’audit et de rapports.](https://www.ifad.org/documents/38711624/39421009/IFAD%2BHandbook%2Bfor%2BFinancial%2BReporting%2Band%2BAuditing%2Bof%2BIFAD-Financed%2BProjects/133b165d-15c7-4f79-8217-aef95b79dd67)

Le soumissionnaire, si sélectionné, doit fournir chaque année une opinion d’audit distincte sur les EE présentées au FIDA, qui peut être annexée aux états financiers vérifiés de l’établissement ou présentée séparément. Les états financiers audités des établissements et l’opinion d’audit sur les EE doivent être soumis au FIDA dans les six mois suivant la fin de l’exercice du Bénéficiaire. Une opinion d’audit spécifique au projet sur le SOE final doit être soumise au FIDA avant la date de clôture du don.

**Période de mise en œuvre du projet inférieure ou égale à dix-huit mois**

Si la période d’exécution du projet est inférieure ou égale à dix-huit mois, une seule opinion d’audit sur l’EE finale couvrant toute la période peut être soumise avant la date de clôture de la subvention.

5.2.4 Arrangements de décaissement

Le bénéficiaire qui présente une demande de subvention devrait fournir un aperçu des modalités de financement, conformément aux renseignements fournis dans le FMAQ, au besoin.

**Sous-bénéficiaires**

Si l’on s’attend à ce que les sous-bénéficiaires mettent en œuvre les activités de subvention et gèrent directement les fonds de subvention, la proposition devrait inclure une description de la façon dont les fonds seront versés aux sous-bénéficiaires.

1. **Cadre logique axé sur les résultats**

Remplir le tableau du cadre logique ci-dessous

|  | **Hiérarchie des objectifs** | **Indicateurs objectivement vérifiables** | **Moyens de vérification** | **Hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Mais** | Objectif auquel l'intervention contribua | Indicateurs clés liés à l'objectif | Sources d'information pour mesurer les progrès par rapport aux indicateurs |  |
| **Objectifs** | Objectifs globaux à atteindre par le projet | Indicateurs clés liés aux objectifs | Sources d'information pour mesurer les progrès par rapport à ces indicateurs | Facteurs et conditions ne relevant pas de la responsabilité du bénéficiaire qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs |
| **Extraits et résultats** | Extrants et résultats pour atteindre les objectifs | Indicateurs pour mesurer si et dans quelle mesure les extraits et les résultats attendus seront vus | Sources d'information pour mesurer les progrès par rapport à ces indicateurs | Conditions externes qui doivent être respectées pour obtenir les résultats attendus dans les délais |

1. Étude Sur La Situation Nationale De L'agroécologie – Madagascar. Livrable 4 : Évaluation de la situation nationale en agroécologie. BRL – MEILLEUR. 2023. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ceci constitue la troisième composante du GP-SAEP. La composante sera mise en œuvre par le GFRAS et est définie en deux principaux domaines d'action : i) Renforcement des capacités des services de conseil agricole en faveur de l'agroécologie ; et ii) Générer et diffuser des connaissances sur les meilleures pratiques en agroécologie des services de conseil agricole. [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.eeas.europa.eu/delegations/madagascar/afafi-centre-programme-dappui-au-financement-de-lagriculture-et-aux-fili%C3%A8res_en?s=179> [↑](#footnote-ref-3)
4. Une page standard est composée de 1 800 caractères avec des espaces. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir la pièce K-3 Directives sur les dépenses autorisées au titre du financement sous forme de subventions et d'autres aspects liés aux coûts . [↑](#footnote-ref-5)
6. Catégories de coûts standard : voir annexe III. [↑](#footnote-ref-6)
7. Si le FIDA le juge acceptable, les Parties peuvent convenir d’autres modalités de passation des marchés. [↑](#footnote-ref-7)